

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 5 décembre 2024

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre **le 5 décembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation : Nombre de membres en exercice : 26

27 novembre 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Nelly ANTOINE, Michèle GAUTHIER, Cécilia NAUCHE

5 décembre 2024

Suppléants :

Jean-Albert BOULAY, suppléant de Marie-Agnès FERET
Gérard CHAUVEAU, suppléant de Catherine LHÉRITIER
Philippe COLART, suppléant de Claire GRANGER
Tania ANDRÉ, suppléante de Marie-Pierre BEAU
Anne-Marie THEVENET, suppléante de Thierry BENOIST

Suppléants excusés :

José ABRUNHOSA, suppléant de Yann BOURSEGUIN
Philippe AGULHON, suppléant de Michèle GAUTHIER
Stéphane LEDOUX, suppléant de François FROMET
Christian SAUX, suppléant de Jean-Michel DEZELU
Yann TRIMARDEAU, suppléant de Alain GOUTX
Solange VALLÉE, suppléante de Jacques BOUVIER
Virginie VERNERET, suppléante de Philippe MERCIER

N°50.2024

Pouvoirs :

Objet de la délibération :

**Actualisation du barème de
rémunération des
intervenants pour les
concours et examens
professionnels**

En cours de séance, Michèle GAUTHIER a été obligée de s'absenter et a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE

Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Alain GOUTX a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir Annick BARRÉ

Membres titulaires excusés : Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX, Jean-Marc MORETTI,

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux est excusée

Tania ANDRÉ a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Dans le cadre de l'organisation des concours et examens professionnels, le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher recourt à divers intervenants (membres de jurys, correcteurs ou examinateurs, concepteurs ou surveillants...) pour des vacations indispensables à la mise en œuvre des opérations.

.../...

M. Eric MARTELLIERE, le Président, rappelle la délibération n°52-2023 du 7 décembre 2023 prise par le Conseil d'Administration relative à la dernière mise à jour du barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels.

En application du Décret ministériel n° 2023-519 du 28 juin 2023, les grilles indiciaires de tous les agents publics sont revalorisées sur chaque échelon de 5 points d'indice, à compter du 1^{er} janvier 2024, et considérant que le salaire minimum de croissance (SMIC) est revalorisé depuis le 1^{er} novembre 2024 par Décret ministériel du 23 octobre 2024, il convient de mettre à jour les barèmes de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels, selon le tableau portant sur les conditions de rémunération des intervenants pour tous les concours et examens professionnels, hors filière artistique suivant :

Pour mémoire :

Valeur du point d'indice au 1er juillet 2023 4,92278 €
 Valeur du SMIC horaire au 1er novembre 2024 11,88 €

	Concours de catégorie C	Concours de catégorie B	Concours de catégorie A
Correction de copies	3,86 €	4,36 €	5,62 €
Epreuves d'admission (orales, pratiques, pédagogiques)	21,09€	23,94 €	30,69 €
Heure pédagogique	Tarif unique : 30,69 €/h (remise de copies, réunions pédagogiques (ex : participation d'un expert à une réunion technique d'élaboration de sujets), réunions de jury, conférences des présidents, présences des membres du jury sur les épreuves écrites - conception de sujets et des corrigés (annexe financière 2) - tests des sujets et corrigés		
Surveillance	Tarif unique : SMIC horaire soit 11,88 €/h		

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- **d'actualiser** les conditions de rémunération des intervenants pour les concours et les examens professionnels
- **d'appliquer** cette rémunération dans le cadre de toute intervention réalisée à compter de la date exécutoire de la présente délibération
- **d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires

.../...

- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 5 décembre 2024

Le Président,

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : *11 décembre 2024*
Exécutoire le : *11 décembre 2024*

Le Président soussigné certifie sous
sa responsabilité le caractère
exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20241205-50-2024-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024



[Handwritten signature]